



KPMG SA
Rue de la Terre Victoria
Parc Edonia
35768 Saint Grégoire

Association Altygo

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2024

Association Altygo

17 rue du Docteur Abel Violette - 22193 PLERIN

KPMG S.A., société d'expertise comptable et de commissaires aux comptes inscrite au Tableau de l'Ordre des experts comptables de Paris sous le n° 143008010101 et rattachée à la Compagnie régionale des commissaires aux comptes de Versailles et du Centre.
Société française membre du réseau KPMG constitué de cabinets indépendants affiliés à KPMG International Limited, une société de droit anglais (private company limited by guarantee).

Société anonyme à conseil d'administration
Siège social :
Tour EQHO
2 avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex
Capital social : 5 497 100 €
775 726 417 RCS Nanterre



KPMG SA
Rue de la Terre Victoria
Parc Edonia
35768 Saint Grégoire

Association Altygo

17 rue du Docteur Abel Violette - 22193 PLERIN

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2024

À l'assemblée générale de l'association Altygo,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos soins, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association Altygo relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie "Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels" du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2024 à la date d'émission de notre rapport.



Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

Association Altygo

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels
Exercice clos le 31 décembre 2024

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Saint-Grégoire, le 4 juin 2025

KPMG SA



Thierry Foucaud

ACTIF	Brut 2024	Amortissement 2024	Net 2024	Net 2023
Actifs immobilisés				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement	57 777,38	57 777,38	0,00	0,00
Frais de recherche et de développement	0,00	0,00	0,00	0,00
Donations temporaires d'usufruit	0,00	0,00	0,00	0,00
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels	600 139,15	504 753,90	95 385,25	105 194,47
Autres immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
Immobilisations incorporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
Avances et acomptes	0,00	0,00	0,00	0,00
Immobilisations corporelles				
Terrains	645 335,44	30 109,55	615 225,89	620 346,01
Constructions	23 866 130,66	12 955 433,00	10 910 697,66	9 313 632,77
Installations techniques, matériel et outillage industriel	2 405 703,09	2 079 596,93	326 106,16	323 842,50
Autres immobilisations corporelles	4 225 527,99	3 205 855,48	1 019 672,51	1 240 997,70
Immobilisations corporelles en cours	142 216,22	0,00	142 216,22	2 339 537,98
Avances et acomptes	0,00	0,00	0,00	0,00
Biens reçus par leg ou donations destinés à être cédés				
Biens reçus par leg ou donations destinés à être cédés	0,00	0,00	0,00	0,00
Immobilisations financières				
Participations et créances rattachées	2 546,33	0,00	2 546,33	1 546,33
Autres titres immobilisés	0,00	0,00	0,00	0,00
Prêts	464 266,97	0,00	464 266,97	434 067,34
Autres immobilisations financières	690 823,96	0,00	690 823,96	690 823,96
		0,00	0,00	0,00
TOTAL I	33 100 467,19	18 833 526,24	14 266 940,95	15 069 989,06
		0,00	0,00	0,00
Actif circulant		0,00	0,00	0,00
Stocks et en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
Avances et acomptes	14 413,00	0,00	14 413,00	1 970,97
Créances				
Créances clients, usagers et comptes rattachés	748 011,99	7 264,37	740 747,62	850 378,35
Créances reçues par legs ou donations	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres créances	354 117,28	0,00	354 117,28	1 059 328,11
Valeurs mobilières de placement	7 589 101,77	0,00	7 589 101,77	5 939 491,86
Instruments de trésorerie	0,00	0,00	0,00	0,00
Disponibilités	3 379 451,13	0,00	3 379 451,13	5 319 491,80
Charges constatées d'avance	90 946,60	0,00	90 946,60	93 416,32
		0,00	0,00	0,00
TOTAL II	12 176 041,77	7 264,37	12 168 777,40	13 264 077,41
		0,00	0,00	0,00
Frais d'émission des emprunts (III)	0,00	0,00	0,00	0,00
		0,00	0,00	0,00
Primes de remboursement des emprunts (IV)	0,00	0,00	0,00	0,00
		0,00	0,00	0,00
Ecart de conversion Actif (V)	0,00	0,00	0,00	0,00
		0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V)	45 276 508,96	18 840 790,61	26 435 718,35	28 334 066,47

PASSIF	Exercice 2024	Exercice 2023
FONDS PROPRES / FONDS ASSOCIATIFS		
Fonds propres sans droit de reprise		
Fonds propres statutaires	4 108 207,34	4 095 613,30
Fonds propres complémentaires	255 238,17	255 238,17
Fonds propres avec droit de reprise		
Fonds statutaires	0,00	0,00
Fonds propres complémentaires	0,00	0,00
Ecart de réévaluation	0,00	0,00
Réserves		
Réserves statutaires ou contractuelles	0,00	0,00
Réserves pour projet de l'entité	3 542 561,59	3 055 452,21
<i>dont réserves des activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlée</i>	3 542 561,59	3 055 452,21
Autres réserves	0,00	0,00
Report à nouveau	1 113 311,14	1 295 706,44
<i>dont report à nouveau hors activités sociales et médico-sociales</i>	2 102 697,95	2 201 554,36
11000000 REPORT A NOUVEAU	2 102 697,95	2 201 554,36
<i>dont report à nouveau des activités sociales et médico-sociales non contrôlées</i>	0,00	0,00
<i>dont report à nouveau des activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlée</i>	0,00	0,00
<i>dont dépenses refusées ou inopposables aux financeurs</i>	0,00	0,00
<i>dont charges des activités SMS de prise en compte différée</i>	-989 386,81	-905 847,92
Résultat en attente d'affectation	0,00	0,00
<i>dont résultat hors activités sociales et médico-sociales</i>	0,00	0,00
<i>dont résultat des activités sociales et médico-sociales non contrôlées</i>	0,00	0,00
<i>dont résultat des activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlée</i>	0,00	0,00
Excédent ou déficit de l'exercice	-473 842,78	317 308,12
Situation nette (sous total)	8 545 475,46	9 019 318,24
Fonds propres consommables	0,00	0,00
Subventions d'investissement	1 447 813,50	1 517 692,05
Provisions réglementées	4 447 943,87	4 447 943,87
Droits des propriétaires - (Commodat)	0,00	0,00
TOTAL I	14 441 232,83	14 984 954,16
FONDS REPORTES ET DEDIES		
Fonds reportés liés aux legs ou donations	45 005,24	45 005,24
Fonds dédiés	2 840 020,83	2 688 835,15
TOTAL II	2 885 026,07	2 733 840,39

PROVISIONS		
Provisions pour risques	1 892 682,32	1 892 682,32
Provisions pour charges	591 512,39	866 057,29
TOTAL III	2 484 194,71	2 758 739,61
DETTES		
Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)	0,00	0,00
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits	2 759 737,79	3 561 216,27
Emprunts et dettes financières diverses	2 813,37	2 383,16
Avances et acomptes reçus sur commande	0,00	2 153,97
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	994 132,28	1 102 543,09
Dettes des legs ou donations	0,00	0,00
Dettes fiscales et sociales	2 616 478,24	2 781 404,48
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	39 359,72	45 006,67
Autres dettes	38 041,88	82 898,33
Instruments de trésorerie	0,00	0,00
Produits constatés d'avance	174 701,46	278 926,34
TOTAL IV	6 625 264,74	7 856 532,31
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V)	26 435 718,35	28 334 066,47

PRODUITS	Exercice 2024	Exercice 2023
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Cotisations	0,00	0,00
Ventes de biens et de services		
Ventes de biens	0,00	0,00
<i>Dont ventes de dons en nature</i>	0,00	0,00
<i>Dont ventes de biens relatives aux activités sociales et médico-sociales</i>	0,00	0,00
Ventes de prestation de service	214 096,14	215 793,70
<i>Dont parrainages</i>		
<i>Dont ventes de prestations relatives aux activités sociales et médico-sociales</i>		
Produits de tiers financeurs		
Concours publics et subventions d'exploitation	20 069 396,86	19 823 428,28
<i>Dont des activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlées</i>	20 013 551,25	19 765 635,50
Versements des fondateurs ou conso de la dot consommable		
Ressources liées à la générosité du public		
<i>Dons manuels</i>	1 452,55	200,00
<i>Mécénats</i>		
<i>Legs, donations et assurances-vie</i>		
Contributions financières		
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges	662 739,70	946 917,80
Utilisations des fonds dédiés	94 212,79	54 803,81
Autres produits	44 142,86	26 406,05
TOTAL I	21 086 040,90	21 067 549,64

CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de marchandises		
Variation de stock		
Achats de matières premières et autres approvisionnements	17 268,76	16 143,17
Variation de stock		
Autres achats et charges externes	6 043 993,02	5 605 121,85
Aides financières	1 000,00	
Impôts, taxes et versements assimilés	1 240 135,29	1 168 511,15
Salaires et traitements	9 187 889,30	9 121 598,19
Charges sociales	3 764 555,82	3 663 283,39
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	1 167 896,45	1 258 480,74
Report en fonds dédiés	225 192,41	11 379,53
Autres Charges	28 948,76	21 190,53
TOTAL II	21 676 879,81	20 865 708,55

I.RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	-590 838,91	201 841,09
---	--------------------	-------------------

PRODUITS FINANCIERS		
De participation		
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés	149 853,49	139 801,73
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL III	149 853,49	139 801,73

CHARGES FINANCIERES		
Dotations aux amortissements, dépréciations et aux provisions		
Intérêts et charges assimilées	85 166,13	101 031,14
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL IV	85 166,13	101 031,14

2.RESULTAT FINANCIER (III-IV)	64 687,36	38 770,59
3.RESULTAT COURANT avant impôts (I-II+III-IV)	-526 151,55	240 611,68

PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Sur opérations de gestion	8 112,00	10 515,22
Sur opérations en capital	122 094,47	88 155,75
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges	3 162,76	5 299,63
TOTAL V	133 369,23	103 970,60

CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Sur opérations de gestion	1 059,20	9 612,53
Sur opérations en capital	50 768,25	9 723,49
Dotations aux amortissements, dépréciations et aux provisions	7 417,34	
TOTAL VI	59 244,79	19 336,02

4.RESULTAT EXCEPTIONNEL (V-VI)	74 124,44	84 634,58
---------------------------------------	------------------	------------------

Participation des salariés aux resultats (VII)	0,00	0,00
Impôts sur les bénéfices (VIII)	21 815,67	7 938,14

Total des produits (I+III+V)	21 369 263,62	21 311 321,97
Total des charges (II+IV+VI+VII+VIII)	21 843 106,40	20 994 013,85

EXCEDENT OU DEFICIT	-473 842,78	317 308,12
----------------------------	--------------------	-------------------

CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Dons en nature		
Prestations en nature		
Bénévolat	-20 264,48	-39 842,44
TOTAL	-20 264,48	-39 842,44

CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURES		
Secours en nature		
Mise à disposition de biens et services		
Prestations		
Personnel bénévole	20 264,48	39 842,44
TOTAL	20 264,48	39 842,44

1. Informations générales

1.1. L'Association ALTYGO

L'association, fondée en 1919, intitulée ALTYGO, précédemment « Œuvre Antituberculeuse et d'Hygiène sociales des Côtes-du-Nord » est une association régie par la loi du 1er juillet 1901.

ALTYGO propose sur le territoire des Côtes d'Armor, une offre de soins médicaux et de réadaptation pédiatrique, ainsi qu'une offre d'établissements médico-sociaux permettant l'accueil et l'accompagnement d'enfants, d'adolescents et d'adultes en situation principalement de handicap moteur ou polyhandicap.

1.2. Evénements principaux de l'exercice

1.2.1. Etablissements – ALTYGO

L'année 2024 a permis de mener à bien certains projets et a connu les événements majeurs suivants :

- La négociation du nouveau CPOM 2025-2029 avec notamment :
 - La révision du capacitaire DIEM / DIAP réparti en fonction des besoins des personnes accueillies.
 - L'évolution du capacitaire du SAVS : + 5 places en 2026, + 5 places en 2028.
- Le départ du médecin MPR au SMR en août 2024 a eu un impact sur l'activité clinique (200 journées en moins sur la fin d'année).
- La réalisation des projets d'établissement notamment sur les missions transversales : projet social, politique bientraitance et présentation de la bientraitance, politique développement durable, politique sécurisation informatique.
- Déploiement de différents logiciels afin de faciliter et de moderniser la gestion des dossiers (PULCEO, Netfactu en cours, SIRH en cours)
- Le changement du prestataire restauration sur l'ensemble des établissements (octobre 2023) avec l'effet année pleine en 2024.
- Le renforcement de la cyber sécurité.
- L'abandon de la fusion avec l'association la Résidence St Joseph à Plouha.

Des projets seront menés ou poursuivis sur l'année 2025 :

- Un contrôle DIM aura lieu en 2025 afin de vérifier l'exhaustivité des cotations sur l'année 2024
- La création d'une SCI afin de permettre de sécuriser le financement de projets architecturaux.
- Le lancement d'un plan interne de retour à l'équilibre. Compte tenu du résultat déficitaire, l'association va s'inscrire dans une démarche de retour à l'équilibre.

- La partie projet établissement relative à l'accompagnement et prise en charge de personnes accueillies sera formalisée en 2025.

1.2.2. Association – ALTYGO

En 2024, la dynamique associative s'est poursuivie, avec des instances de gouvernance mobilisées et un investissement des administrateurs qui témoigne de cette dynamique.

Au cours de l'année 2024 se sont tenus :

- 3 Assemblées Générales en juin, septembre et octobre
- 8 Conseils d'Administration
- 7 Bureaux du Conseil d'Administration

Les évolutions et évènements majeurs en 2024 ont été les suivantes :

- Le renouvellement du tiers des membres avec l'accueil de nouveaux administrateurs
- Le renouvellement de mandats pour 4 autres administrateurs.
- La création d'une charte des administrateurs.
- L'examen des statuts modifiés (AG de septembre et octobre)
- La création d'une association Altysport Côtes d'Armor qui va permettre de favoriser l'activité physique et sportive pour les personnes accueillies au sein de chaque établissement. Elle a pour mission également d'organiser des évènements sportifs au niveau régional, voire national (compétition de Boccia en octobre 2024).
- Divers évènements ont eu lieu en 2024 au sein de chaque établissement mais également en inter établissements permettant aux personnes accueillies et à leurs familles de se connaître.

Le budget de l'Association (distinct des budgets des établissements relevant d'un financement ARS et Conseil Départemental) comprend le budget relatif aux habitats regroupés et le budget de la vie associative.

1.3. Principes, règles et méthodes comptables

« Les comptes annuels ont été arrêtés conformément aux dispositions du règlement 99-01 homologué le 8 avril 1999 ».

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuelles.

L'association a arrêté ses comptes conformément aux dispositions du règlement ANC n°2014-03 relatif au plan comptable général sous réserve des dispositions particulières figurant dans le règlement ANC n°2018-06 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif.

L'association, gestionnaire d'établissements et services sociaux et médico-sociaux (ESSMS) a appliqué le règlement ANC n°2019-04 en complément des règlements ANC n°2014-03 et ANC n°2018-06.

1.4. Evénements postérieurs à la clôture

Néant

2. Les postes de l'actif du bilan

Dans le cadre du règlement CRC n°1999-01, l'Actif était présenté selon les dispositions du PCG (sans spécificité associations et fondations). Le nouveau règlement introduit 3 nouvelles rubriques :

⇒ Donations temporaires d'usufruit

Nous n'avons pas eu à ce jour de donations temporaires d'usufruit.

Cependant si le cas se présentait, s'agissant d'un droit reçu à titre gratuit, il serait évalué à sa valeur vénale conformément à l'article L. 123-18 du Code de commerce. Les donations temporaires d'usufruit seraient alors amorties sur la durée de la donation temporaire avec pour contrepartie la rubrique « Fonds reportés liés aux legs ou donations »

⇒ Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés

⇒ Créances reçus par legs ou donations destinés à être cédés

Nous n'avons pas eu à ce jour de biens et dettes reçus par legs.

⇒ Actifs inaliénables

Nous ne sommes pas concernés

2.1. Tableau des immobilisations

NATURE	Valeur brute 01/01/2024	Acquisitions	Cessions	Valeur brute 31/12/2024
Frais d'établissement	57 777,38			57 777,38
Frais de recherches et de développement	0,00			0,00
Donations temporaires d'usufruit	0,00			0,00
Concessions, brevets, licences, marques, logiciels	597 855,66	27 103,20	24 819,70	600 139,16
Avances et acomptes	0,00			0,00
<i>Total immos incorporelles</i>	655 633,04	27 103,20	24 819,70	657 916,54
Terrains	579 656,86			579 656,86
Agencements et aménagements des terrains (212)	64 301,58	1 377,00		65 678,58
Constructions sur sol propre (213)	21 542 891,19	2 335 776,46	12 536,99	23 866 130,66
Constructions sur sol d'autrui (214)	0,00	0,00	0,00	0,00
Installations, matériel et outillage techniques (215)	2 393 826,53	454 781,80	442 905,24	2 405 703,09
Autres immobilisations corporelles (218)	4 560 308,96	79 498,52	414 279,49	4 225 527,99
Dont Matériel de transport (2182)	747 142,00	0,00	124 212,35	622 929,65
Dont Matériel de bureau (2183)	1 054 368,57	34 499,26	250 830,03	838 037,80
Immobilisation grévées de droit	0,00	0,00	0,00	0,00
Immobilisations corporelles en cours	2 339 538,50	123 762,61	2 321 084,89	142 216,22
Avances et acomptes	0,00			0,00
<i>Total immos corporelles</i>	31 480 523,62	2 995 196,39	3 190 806,61	31 284 913,40
<i>Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés</i>	0,00			0,00
Autres participations (Cpte 26)	1 546,33	1 000,00	0,00	2 546,33
Prêts, autres immobilisations financières (Cpte 27)	1 124 891,30	59 847,14	29 647,51	1 155 090,93
<i>Total immos financières</i>	1 126 437,63	60 847,14	29 647,51	1 157 637,26
TOTAL IMMOBILISATIONS	33 262 594,29	3 083 146,73	3 245 273,82	33 100 467,20

2.2. Tableau des amortissements

NATURE	Valeur brute 01/01/2024	Acquisitions	Cessions	Valeur brute 31/12/2024
Frais d'établissement (2801)	57 777,38			57 777,38
Frais de recherches et de développement	0,00			0,00
Donations temporaires d'usufruit	0,00			0,00
Logiciels informatiques (2805)	492 661,19	36 912,41	24 819,70	504 753,90
<i>Total immos incorporelles</i>	550 438,57	36 912,41	24 819,70	562 531,28
Terrains				
Agencements et aménagements des terrains (2812)	23 612,43	6 497,12	0,00	30 109,55
Constructions sur sol propre (2813)	12 229 258,42	726 174,58	0,00	12 955 433,00
Constructions sur sol d'autrui (2814)	0,00	0,00	0,00	0,00
Installations, matériel et outillage techniques (2815)	2 069 984,03	415 208,39	405 595,49	2 079 596,93
Autres immobilisations corporelles (2818)	3 319 311,26	300 683,29	414 139,07	3 205 855,48
Dont Matériel de transport (28182)	596 218,78	50 863,55	124 214,32	522 868,01
Dont Matériel de bureau (28183)	778 835,08	92 989,95	250 687,67	621 137,36
Immobilisation grévées de droit	0,00			0,00
Immobilisations corporelles en cours	0,00			0,00
<i>Total immos corporelles</i>	17 642 166,14	1 448 563,38	819 734,56	18 270 994,96
<i>Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés</i>	0,00			0,00
TOTAL AMORTISSEMENTS	18 192 604,71	1 485 475,79	844 554,26	18 833 526,24

2.3. Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles comprennent principalement des logiciels.

Types d'immobilisations	Mode d'amortissement	Durée amortissement
Logiciels	Linéaire	1 à 4 ans
Frais d'établissement	Linéaire	3 à 5 ans

2.4. Immobilisations corporelles

2.4.1. Evaluation

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition. Elles comprennent principalement des constructions.

2.4.2. Amortissement

Types d'immobilisations	Mode	Durée
Constructions	Linéaire	Cf ci-dessous
Matériel et outillage	Linéaire	3 à 10 ans
Installations générales	Linéaire	5 à 12 ans
Matériel de transport	Linéaire	5 à 8 ans
Matériel de bureau	Linéaire	3 à 5 ans
Mobilier de bureau	Linéaire	10 à 15 ans

Durée d'amortissement des constructions :

Pour les établissements : 50 ans pour le gros œuvre, 25 ans pour le second œuvre, 15 ans pour les équipements et 12 ans pour les revêtements.

Pour l'association : 40 ans pour le gros œuvre, 20 ans pour la façade et l'étanchéité, 15 ans pour les installations électriques, 10 ans pour les agencements.

2.5. Immobilisations financières

- Participations 2 546,33 € (Compte 26)

Il s'agit principalement de notre participation à la constitution de MEDICOOP22 (2 500 €)

- Autres immobilisations financières (Compte 27)

- Compte 274 Autres prêts : 464 266,97 €

Tous les ans, ALTYGO effectue au titre de la participation des employeurs à l'effort de construction un versement de ses cotisations annuelles sous forme de prêt. Le transfert 2024 était de 41 715,64 € et le remboursement de l'année 2003 était de 11 516,00 €.

- Compte 275 « Dépôts et cautionnements » : 11 823,96 €

Ils correspondent aux dépôts et cautionnements suivants : Reux (24 €) / Agence armorique (3 855 €) / Carburant LECLERC Kerspi (402 €) / Qualité Informatique (18 €) et SUPER U Lanvollon (100 €) / KERMARREC (2 163 €) / Espace industriel plaintelais (120 €) / Ville de Plérin location de salles (2 500 €) / Dépôt de garantie Kermarrec (1 641,50 €).

2.6. Créances

CREANCES	MONTANT BRUT 2024	DEGRE DE LIQUIDITE DE L'ACTIF	
		A 1 AN AU PLUS	A PLUS d'1 AN
ACTIF IMMOBILISE			
Créances rattachées à des participations	2 546,33		2 546,33
Prêts (1)	464 266,97		464 266,97
Autres immobilisations financières	690 823,96		690 823,96
ACTIF CIRCULANT			
Avances et acomptes versés sur commandes	14 413,00	14 413,00	
Créances redevables et comptes rattachés	723 094,80	723 094,80	
Autres créances	298 636,66	298 636,66	
Charges constatées d'avance	90 946,60	90 946,60	
Total	2 284 728,32	1 127 091,06	1 157 637,26
(1) Montant			
- Prêts accordés au cours de l'exercice	0		
- Remboursements obtenus au cours de l'exercice	0		

2.6.1. Classement par échéance

Les créances à plus d'un an correspondent aux prêts 1%, dépôts et cautionnement sur emprunt.

2.6.2. Produits à recevoir

	Valeur au 31/12/2024
Dotation annuelle de financement	122 940,13
Subventions	9 292,00
Prévoyance	-
Formation	40 909,63
Dons	-
Autres: ASP, APL, Assurance, IJSS	68 199,85
Total Compte Produits à recevoir	241 341,61

2.6.3. Comptes de régularisation

Il s'agit de charges constatées d'avance relatives à l'exploitation pour 90 271,27 € pour les Etablissements de l'association Altygo.

3. Les postes du passif du bilan

3.1. Fonds propres et tableau de variation

Variation des fonds propres	Valeur 01/01/2024	Affectation du résultat	Augmentations 2024	Diminutions 2024	Valeur 31/12/2024
Fonds propres sans droit de reprise	4 350 851,47	12 594,04			4 363 445,51
Fonds propres avec droit de reprise	0				0,00
Ecart de réévaluation	0,00				0,00
Réserves	3 055 452,21	487 109,38	0,00	0,00	3 542 561,59
<i>Dont réserves des activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlée</i>	<i>3 055 452,21</i>	<i>487 109,38</i>			<i>3 542 561,59</i>
Report à nouveau	1 295 706,44	-182 395,30			1 113 311,14
<i>Dont report à nouveau des activités sociales et médico- sociales sous gestion contrôlée</i>	<i>2 201 554,36</i>	<i>-98 856,41</i>			<i>2 102 697,95</i>
Excédent ou déficit de l'exercice	317 308,12	-317 308,12		473 842,78	-473 842,78
<i>Dont résultat des activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlée</i>					<i>0,00</i>
Situation nette	9 019 318,24	0,00	0,00	473 842,78	8 545 475,46
Fonds propres consommables					
Subventions d'investissement	1 517 692,05		110 163,12	180 041,67	1 447 813,50
Provisions réglementées	4 447 943,87				4 447 943,87
TOTAL GENERAL	14 984 954,16	0,00	110 163,12	653 884,45	14 441 232,83

3.2. Fonds reportés et dédiés

3.2.1. Fonds reportés liés aux legs ou donations

Valeur 01/01/2024	Augmentation	Diminution	Valeur 31/12/2024
45 005,24			45 005,24

Ce legs est affecté au projet de restructuration des FAM d'Altygo.

3.2.2. Fonds dédiés

FONDS DEDIES AU 31/12/2024

Variation des fonds dédiés	Valeur 01/01/2024	Reports	Utilisations		Transferts	Valeur au 31/12/2024	
			Montant global	Dont remboursements		Montant global	Dont fonds dédiés correspondant à des projets sans dépenses au cours des deux derniers exercices
Fonds dédiés à l'investissement							
Fonds dédiés Reconstruction (tous les établissements)	980 443,19		31 631,13			948 812,06	
Financement ARS UEE de l'EEAP	27 805,30		5 278,95			22 526,35	
Financements d'investissements FAM Ker Spi	539 268,16		7 978,52			531 289,64	500 000,00
Financements d'investissements IEM	59 245,88		6 463,46		5 304,00	58 086,42	
Financements d'investissements ASSOCIATION	590 000,00					590 000,00	
Financements d'investissements MAS Le Chêne Vert	25 037,13		8 826,28			16 210,85	
Financements d'investissements SAVS	72 595,11		12 057,61			60 537,50	3 850,00
Financements d'investissements FAM Courtil de l'ic	125 783,46		20 807,13			104 976,33	
Financements d'investissements SESSAD	185 000,00					185 000,00	
Financements d'investissements SMR					200 000,00	200 000,00	
Subventions d'exploitation							
Réforme SSR	12 200,00					12 200,00	12 200,00
Contributions financières d'autres organismes							
Taxe apprentissage					23 368,82	23 368,82	
Projet musical IEM					1 200,00	1 200,00	
Défense spécificité paralysie cérébrale	50 000,00					50 000,00	50 000,00
Mécénat	2 216,66		350,00			1 866,66	
Matériel espace Snoezelen					750,00	750,00	
Projet Handichien	434,29		434,29			0,00	
Aménagement extérieur MAS	3 298,08		335,09		500,00	3 462,99	
Aménagement extérieur CIC	6 274,12		113,40			6 160,72	
Projets 2025 EEAP	384,00		115,64		2 496,00	2 764,36	
Matériel de foot fauteuil	1 252,00					1 252,00	
Balançoire MAS	6 115,07		2 851,27			3 263,80	
Projets 2024 FAM Ker Spi	222,20					222,20	
Projet 2025 FAM Ker Spi	0,00		0,00		1 900,00	1 900,00	
Projet 2025 MAS					8 552,41	8 552,41	
Projets 2025 CIC					4 490,00	4 490,00	
Parasols	1 260,50		132,78			1 127,72	
Ressources liées à la générosité du public							
Total	2 688 835,15	0,00	97 375,55	0,00	248 561,23	2 840 020,83	566 050,00

3.3. Subventions d'investissement

3.3.1. Informations

3.3.2. Détails, nature et origine des subventions

SUBVENTION			
	Valeur au 31/12/2024	Origine	Date de notification
<u>Subventions d'équipement - Etat :</u>			
Rails de transferts FAM KER SPI	14 084,77	CASAT	22/11/2016
Rails de transferts FAM KER SPI	31 400,00	CLACT - ARS	01/11/2016
Rails de transferts FAM KER SPI	24 000,00	ADIMC 22	28/09/2017
Rails de transferts FAM KER SPI	8 000,00	SA FOYER	31/12/2016
Rails de transferts IREM	39 250,00	CLACT - ARS	01/11/2017
Construction bâtiment IREM	849 999,96	CNSA - ARS	11/03/2009
Adaptation du système d'information (réforme SSR)	22 623,00	FMESPP - ARS	13/07/2018
<u>Subventions d'équipement - Département :</u>			
Altylab: Projet numérique	4 000,00	CONSEIL DEPARTEMENTAL	21/10/2020
<u>Subventions d'équipement - Autres :</u>			
Construction de la MAS de Plouha	675 000,00	FIR - ARS	14/10/2013
Rails de transferts de la MAS de Plouha	26 000,00	CLACT - ARS	20/01/2014
Création FAM COURTIL DE L'IC	14 000,00	CLACT - ARS	20/01/2014
FMIS	9 292,00		
Projet Steptember	3 982,50	Association Paralysie Cérébrale	09/12/2020
Mur d'escalade site du CHM	14 343,00	Fondation les pièces jaunes	31/12/2020
FMIS Dossier Usager Informatisé	99 344,53	ARS	08/12/2021
FMIS	21 276,37	FMIS - ARS	07/09/2021
Extension SSR	205 000,00	ARS	31/12/2021
Création Pôle médical	205 000,00	ARS	31/12/2021
Steptember: Acquisition Neater eater	1 725,00	Association Paralysie Cérébrale	20/01/2022
FMIS: investissement du quotidien	20 877,00	FMIS - ARS	03/10/2022
Achat matériel adapté IEM-EEAP	7 085,00	OETH	18/04/2023
Achat matériel adapté MAS	2 159,00	OETH	29/11/2024
FMIS: investissement du quotidien	10 318,00	FMIS - ARS	16/10/2023
<u>Subventions d'investissement - Autres :</u>			
Terrain pré Palais (à côté du FAM KER SPI)	57 930,63	Association ADIMC 22	31/12/2017
Création Habitat Regroupés	-	CCAH GROUPE HUMANIS	12/01/2015
Création Habitat Regroupés	-	HUMANIS PREVOYANCE	28/07/2015
Création Habitat Regroupés	-	HUMANIS RETARITE AGIRC	28/07/2015
<u>Subventions d'investissement inscrites au compte de résultat</u>	- 918 877,26		
Total Subventions d'investissement	1 447 813,50		

3.4. Provisions pour risques et charges

3.4.1. Evaluation des provisions

	Valeur 01/01/2024	Augmentations 2024	Diminutions 2024	Valeur 31/12/2024
Provisions Réglementées				
142 - relatives aux immobilisations	-			-
144 - relatives aux autres éléments d'actif: Provisions pour impôts (ets privés)	-			-
145 - Amortissements Dérogatoires	-			-
146 - Provision spéciale de réévaluation (établissements privés)	-			-
147 - Plus-values réinvesties (établissements privés)	-			-
148 - Autres provisions réglementées	4 447 943,87			4 447 943,87
14861 - dont réserves des Pluses-Values Nettes d'Actif Immobilisé	4 447 943,87			4 447 943,87
14862 - dont réserves des Pluses-Values Nettes d'Actif Circulant	-			-
Total	4 447 943,87	-	-	4 447 943,87
Provisions pour Risques et Charges				
151 - Provisions pour Risques	1 892 682,32		-	1 892 682,32
153 - Provisions pour pensions et obligations similaires (ets privés)	615 862,27	5 779,31	170 811,71	450 829,87
155 - Provisions pour impôts (établissements privés)	-			-
157 - Provisions pour Charges à Répartir sur Plusieurs Exercices	-			-
158 - Autres Provisions pour Charges	250 195,02	17 643,39	127 155,89	140 682,52
Total	2 758 739,61	23 422,70	297 967,60	2 484 194,71

3.4.2. Engagements en matière de retraite

Les engagements de retraite concernant les Etablissements d'ALTYGO sont les suivants :

Engagements retraite	Provisionné	Non provisionné	Total
I. D. R.	450 829,87		450 829,87

Modalités de calcul des Indemnités de Départ à la Retraite :

Taux d'actualisation	3,10%
Taux de charges patronales cadres	61%
Taux de charges patronales non cadres	52%
Taux d'évolution des salaires	3,21%
Age de départ à la retraite	64 ans
Turnover	10,77%
Tables de mortalité	Table de mortalité des années 2020 - 2022 données provisoires arrêtées à fin décembre 2023

3.5. Dettes financières

Dettes financières au 31/12/2024	
Engagements reçus	ETABLISSEMENTS ALTYGO
Conseil Général	1 027 322,01
Ville de Saint-Brieuc	216 000,00
Ville de Plérin	216 000,00
Ville de Plouha	6 440,67
Total	1 465 762,68

3.6.Charges à payer (CAP)

	Valeur au 31/12/2024
Charges à payer financières	
Intérêts courus sur emprunts (168)	16 283,55
Charges à payer qui concernent les fournisseurs	
Factures non parvenues (408)	308 448,86
Charges à payer sociales	
Provision congés annuels, congés récupérateurs, indemnité de précarité, frais de déplacement (428)	1 008 864,33
Provisions de charges sociales (438)	503 172,83
Charges à payer fiscales	
Taxe sur les salaires, participation à l'effort construction, formation professionnelle... (44)	270 210,17
Autres charges à payer (448)	-
Total des charges à payer	2 106 979,74

3.7. Comptes de régularisation

Il s'agit de produits constatés d'avance relatifs à l'exploitation pour 173 231,46 € pour les Etablissements de l'Association ALTYGO (Recettes des aidés sociaux sous amendement CRETON, Subvention plan de comptage, RGPD, CNR (Contrats d'apprentissage)).

3.8. Echancier des dettes à la clôture de l'exercice

DETTE	MONTANT BRUT 2024	DEGRE D'EXIGIBILITE		
		A 1 AN AU PLUS	A PLUS d'1 AN	A PLUS DE 5 ANS
Emprunts obligataires (1)				
Emprunts (1) et dettes établis de crédit (2)	2 759 737,79	480 026,14	1 361 123,60	918 588,05
Emprunts et dettes financières diverses	2 813,37	2 813,37		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	1 660,91	1 660,91		
Fournisseurs et comptes rattachés	994 132,28	994 132,28		
Dettes sociales et fiscales	2 616 478,24	2 616 478,24		
Dettes sur immobil. Et comptes rattachés	39 359,72	39 359,72		
Autres dettes	71 634,31	71 634,31		
Dépôt des hébergés	0,00			
Produits constatés d'avance	174 701,46	174 701,46		
Total	6 660 518,08	4 380 806,43	1 361 123,60	918 588,05
(1) Emprunts souscrits au cours de l'exercice Emprunts remboursés au cours de l'exercice	0,00			
(2) Dont à 2 ans au maximum à l'origine à plus de 2 ans à l'origine	2 759 737,79	480 026,14	1 361 123,60	918 588,05

4. Informations relatives au compte de résultat

4.1. Méthodes retenues pour la comptabilisation des cotisations et des droits d'entrée

Nous ne sommes pas à ce jour concernés.

4.2. Détail de la rubrique « Legs, donations ou assurances-vie »

Nous n'avons pas eu à ce jour de legs, donations ou assurances-vie.

4.3. Information sur les montants des concours publics

	Valeur au 31/12/2024
<u>Concours publics</u>	
Produits à la charge de l'assurance maladie	15 147 949,00
Produits à la charge du département	3 893 374,88
Produits à la charge de l'usager	664 751,93
Produits à la charge de la caisse d'allocations familiales	307 475,44
<u>Subventions d'exploitation</u>	
OETH	745,00
RGPD	954,61
Formation bénévoles	880,00
Subvention (Dinan, Guingamp, St Brieuc)	3 125,00
Subvention animateur SAVS (ARS)	50 141,00
Total Concours publics et subventions d'exploitation	20 069 396,86

4.4. Ventilation des produits par section

Section	Réalisé 31/12/2024	Réalisé 31/12/2024
CHM – Section SANITAIRE	964 511,58	1 896 850,65
	203 720,00	
	196 909,00	
	71 990,00	
	38 653,07	
	20 223,00	
	400 844,00	
CHM – Section IREM	4 125 494,12	6 143 286,16
	2 017 792,04	
CHM – Section SESSAD	1 331 030,57	1 331 030,57
CHM – Section SSAD	152 433,62	152 433,62
CHM – Section MAS	3 109 820,30	3 109 820,30
FAM - Section COURTIL DE L'IC	1 412 436,74	2 334 325,47
FAM - Section KER SPI + SAVS	921 888,73	
TOTAL DES PRODUITS 14 967 746,77		14 967 746,77

4.5. Résultat financier

Le résultat financier déficitaire provient des charges d'intérêts sur emprunts des établissements.

4.6. Informations relatives aux contributions volontaires en nature

Les contributions volontaires en nature ont été valorisées et comptabilisées selon les deux conditions suivantes :

- La nature et l'importance des contributions volontaires en nature sont des éléments essentiels à la compréhension de l'activité de l'entité
- Elle est en mesure de recenser et de valoriser les contributions volontaires en nature.

Le Conseil d'Administration a acté lors de sa séance du 17/11/2020 que les heures de bénévoles seraient valorisées sur la base du SMIC horaire chargé. Le nombre d'heures recensé sur l'exercice 2024 est de 1 738,61 Heures, ainsi nous avons constaté en pied de compte de résultat en classe 8 la somme de 20 264,48 €.

5. Autres informations

5.1 Information relative aux honoraires de commissaires aux comptes

Conformément à l'article 2 du décret 2008-1487 du 30 décembre 2008, les annexes sociales doivent comprendre les honoraires des commissaires aux comptes :

Honoraires facturés au titre de la mission de contrôle légal des comptes	26 832
Honoraires facturés au titre des conseils et prestations de services entrant dans les diligences directement liées à la mission de contrôle légal	2 046.72
Honoraires totaux	28 878.72

5.2 Information relative à la rémunération des dirigeants

Rappel : les associations qui rémunèrent un à trois dirigeants dans le cadre de l'article 261-7.1° du code général des impôts doivent, entre autres, indiquer dans une annexe aux comptes annuels le montant des rémunérations versées à chacun des dirigeants concernés (art. 242C, annexe II du code général des impôts) pour assurer leur transparence financière et, de ce fait, garder une gestion considérée comme désintéressée.

- Des dirigeants bénévoles : aucune sur l'association
- Des dirigeants salariés : le montant des trois rémunérations brutes annuelles les plus élevées est de 315 490 € au 31 décembre 2024.

5.3 Information relative à la méthode de dépréciation des VMP

Nous n'avons pas eu à ce jour de dépréciation à constater.

Cependant si le cas se présentait nous constaterions à la fin de l'exercice la moins-value (Valeur d'origine – valeur d'inventaire) au débit du compte 686 par un compte 59. A la fin de l'exercice n+1, et dans le cas où la moins-value serait moindre, le compte 59 serait débité par le crédit du compte 786

5.4 Effectif global employé pendant l'exercice par catégorie

L'effectif global de la structure s'élève à 301 salariés au 31.12.2024. Il peut être détaillé comme suit :

	Etablissements ALTYGO
cadre	30
non cadre	271
TOTAL	301

6. Informations spécifiques pour les entités faisant appel public à la générosité

L'association Altygo n'est pas concernée par cette disposition (Les dons et legs annuels reçus sont inférieurs à 153 000 euros).